



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/229
25 juillet 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante et unième session
Point 16 de l'ordre du jour provisoire*

NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Note verbale datée du 24 juillet 1996, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente du Sénégal auprès de
l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui transmettre, ci-joint, la Déclaration du Sommet de Yaoundé sur la candidature africaine pour un second mandat au poste de Secrétaire général de l'ONU.

La Mission du Sénégal prie le Secrétaire général de bien vouloir faire publier cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 16 de l'ordre du jour provisoire.

* A/51/150.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration du Sommet de Yaoundé sur la candidature africaine
pour un second mandat au poste de Secrétaire général de l'ONU,
faite à Yaoundé le 8 juillet 1996

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, en sa trente-deuxième session ordinaire, tenue à Yaoundé du 8 au 10 juillet 1996,

Rappelant la résolution AHG Res. 243 (XXXI) 1995, par laquelle la Conférence des chefs d'État et de gouvernement exprime au Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali son appréciation à la tête de l'Organisation :

1. Réaffirme l'importance historique de la tenue, par un Africain, du poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, permettant ainsi à l'Afrique de contribuer grandement à la réalisation des principes de la Charte des Nations Unies et de promouvoir la cause du multilatéralisme;
2. Tient à souligner l'action de M. Boutros Boutros-Ghali en tant que Secrétaire général de l'ONU depuis son élection à ce poste en 1991;
3. Rappelle la tradition et la coutume en vigueur à l'ONU, tradition et coutume qui veulent la reconduction du mandat du Secrétaire général;
4. À cet égard, recommande que les démarches nécessaires soient entreprises par le Président en exercice avec tous les partenaires membres de l'ONU pour accorder un second mandat à l'Afrique pour la période des cinq années à venir, et recommande la candidature de M. Boutros Boutros-Ghali pour un second mandat au poste de Secrétaire général de l'ONU.
